

car elle lui est nécessaire pour accomplir sa destinée. Ainsi en est-il de la famille.

La destinée de la famille est de perpétuer la race humaine par la naissance des enfants. Cette destinée suppose nécessairement dans la famille trois éléments : l'époux, l'épouse et l'enfant. Or, ces trois éléments ont entre eux des *rappports* nécessaires et qui doivent être réglés par le *devoir*, puisqu'il s'agit d'être intelligents, libres et responsables.

Autant de sortes de *rappports*, autant de différents *devoirs*. Il y a les *rappports* — et donc les *devoirs*, — d'époux à épouse, de parents à enfants et d'enfants à parents. Or, nous affirmons que, pour l'accomplissement de chacun de ces *devoirs*, la religion est nécessaire à la masse de ceux qui vivent en famille.

Etablissons-le en considérant successivement ces trois espèces de *rappports*.

A.— Les époux.

1° Les époux se doivent l'un à l'autre affection, fidélité, et cela jusqu'à la mort. Ils s'y sont engagés solennellement, mais cette promesse est beaucoup plus facile à faire qu'à tenir. Le temps use la beauté, le charme et les résolutions. Faire abstraction de ses préférences, de ses goûts, de ses inclinations, c'est facile pendant quelques jours. Mais bientôt tout cela reparaît avec ses exigences. . . Et pour fermer l'oreille à ces exigences et n'écouter que le devoir, il faut l'aide de la religion : nous l'avons démontré. Qui dit famille dit sacrifice, et le sacrifice ne se comprend pas sans la religion. C'est elle qui aide à tenir *malgré tout* les promesses sur lesquelles a été fondé le foyer :

Tel mécréant qui insulte Jésus-Christ lui "doit l'amour sans égoïsme de sa mère, l'inviolabilité du cœur de son épouse, les tendresses religieuses de ses enfants, en un mot, les joies et les charmes les plus purs de son foyer." (2)

2° Les faits sont d'accord avec la théorie. Sous le règne des idées religieuses, on essaye à l'aide de concession mutuelles, de faire disparaître, chacun de son côté, les imperfections qui pourraient contrister "l'autre". Mais si les idées religieuses ont perdu de leur force, l'époux, au lieu de chercher dans le devoir un remède à ses inconstances leur cherche plus aisément un complice dans la loi civile, et

l'oblige à lui ouvrir cette porte de sortie qu'on appelle le *divorce*. Singulière manière de remplir son devoir que de le fuir ! . . .

De là cet aveu d'un incroyant : " Nous n'avons pas remplacé ce sentiment profond de morale intérieure qu'on appelait sentiment religieux, qui donnait un caractère si haut à l'homme, à la femme et à la famille. Misérables, qui croyez que cela se remplace avec de la critique et des phrases ! . . ." PROUDHON (3).

B.— Les Parents.

Chronologiquement, il faut être époux avant d'être parents. Mais ici l'ordre d'importance n'est pas indentique à l'ordre chronologique : on se marie tout d'abord pour être père et mère; l'enfant est le but principal du mariage.

Pour remplir complètement leurs *devoirs* de parents, les époux ont besoin que la religion les éclaire sur leurs obligations et leur procure la force de les remplir.

1° La religion les aidera d'abord à être parents. C'est grâce à elle que la maison sera peuplée d'enfants. La maternité amène des douleurs, et la paternité des charges, devant lesquelles on est bien souvent tenté de reculer. C'est la religion, et elle seule, qui montrera que là est le devoir, et qui aidera à l'accomplir.

A l'heure présente, dans plusieurs pays, le problème de la dépopulation est angoissant. On y cherche des remèdes, on en propose de toutes sortes, d'ordre législatif, d'ordre honorifique, d'ordre pécuniaire. Après les avoir énumérés dans son livre sur la *Famille* (4), Henri Lavedan conclut que le vrai, le décisif remède est la foi religieuse : " Là où les autres remèdes échouent, il obtient."

2° Une fois l'enfant venu au monde, le père et la mère se sentent responsables de sa vie physique, et ils s'imposent ordinairement, pour la sauvegarder, tous les sacrifices nécessaires. Mais en est-il de même pour sa vie morale ? Ici encore, s'ils n'ont pas de religion, ils seront portés à négliger leur devoir. Quand on ne croit ni à Dieu, ni à l'âme, ni à l'immortalité, comment se croirait-on obligé à quelque chose

(2) Mgr Gibier, *les Objections contemporaines contre la religion*, t. Ier, p. 153.

(3) Cité par la *Revue des Deux Mondes*, 15 septembre 1875, et dans nos *Apologues laïques au XIXe siècle*, p. 158.

(4) Chez Perrin. — Nous avons résumé les données de ce livre dans la *Réponse* de mai 1917.